

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com  
 0 Prise en charge : pec@mupras.com  
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-592954

50605

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12925 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MADRIK SOUBAS Abdellah

Date de naissance : 24/07/1989

Adresse : 156, bd la grande casab

Tél. : 0650 87 1529 Total des frais engagés : 827.00

Cadre réservé au Médecin



MUPRAS

Cachet du médecin :

Date de consultation : 5/11/20

Nom et prénom du malade : Fabriz Sambava

Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : fevNR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je n'ai pas pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 05/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/11/20	cc	200	200	INP : D91110911988 Dr. Mohamed ZAKOUR DENTISTE 34, Avenue Hassan II Casablanca Tél: 0522 27 47 81 / 20 08 18

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'HOPITAL Sidi Abdellah Casablanca	5/11/2020	577.00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES	Traitées	Non traitées	COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 26533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G		
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

# Docteur Mohamed Laraki

Ancien enseignant au Centre  
Hospitalier Universitaire

**SPECIALISTE PEDIATRE**

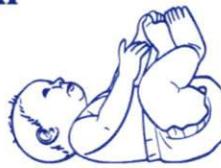
Allergologie Pédiatrique

34, Bd Zerkouni - Casablanca

Tél. : C : 05.22.27.47.91 / 05.22.20.08.28

Sur Rendez-vous

Casablanca, le ..... 5/11/20 الدار البيضاء، في



الدكتور محمد العراقي

طبيب سابق بالمركز

الصحي الجامعي

اختصاصي في أمراض الأطفال

مرض الربو للأطفال

34، شارع الزرقطوني - الدار البيضاء

هاتف العيادة : 05.22.20.08.28 / 05.22.27.47.91

بالموعد

Nazir Soussi ghoul

Doliprane 100  
✓ 1 boute 2 = 375  
325.00 35  
Infant Hexa 5P 5  
252.00 Rotarix oral  
577.00

ID : 644410 GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 325,00 DH  
6 118001 140718

ID : 644453R2 GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 252,00 DH  
6 118001 142323

PHARMACIE DE L'HOPITAL SAIDI  
Angle Bd Zerkouni Et Rue D'aggadira  
Casablanca



Dr. Mohamed LARAKI  
PEDIATRE  
34, Bd. Zerkouni - Casablanca  
Tél: 05.22.27.47.91 / 20



Le Docteur assure les urgences à la Clinique : ATFAL